

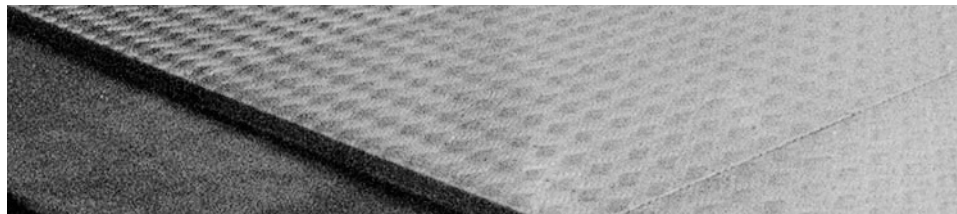
46

## GRAND PRIX DE BERNE

WELTCUPTURNIER DER DEGENFECHTER

27. / 28. FEBRUAR 2010

[www.gp-bern.ch](http://www.gp-bern.ch)  
[www.fechteninbern.ch](http://www.fechteninbern.ch)

**PROGRAMME****Samedi, 27 février 2010****Tournoi Coupe du Monde « Grand Prix de Berne »**

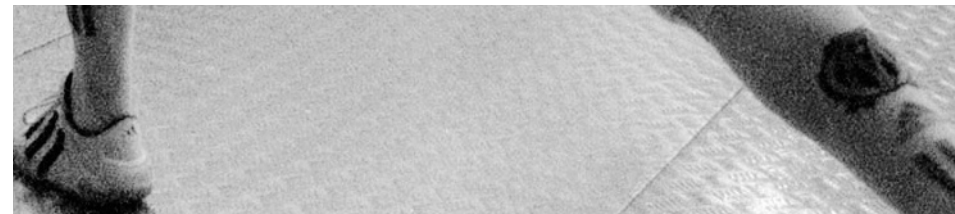
- 08.00–09.30      contrôle des licences FIE et CISM 2009/2010, contrôle des armes  
11 h 30 passées, il n'y a plus de possibilité de s'inscrire
- 09.30              *scratch time*
- 10.00              début des matches en poules selon la formule officielle de la FIE pour la saison 2009/2010

**Dimanche, 28 février 2010**

- 07.30              saisi des dossards par les tireurs
- 07.45              appel des tireurs sur les pistes
- 08.00              début des matches en élimination directe de 64 à 4 tireurs
- 12.30              conférence de presse
- 13.00              contrôle des armes des finalistes
- 14.00              présentation des finalistes
- 14.15              début de la finale en élimination directe selon la formule de la FIE.

**Avis important**

Les résultats obtenus au Grand Prix de Berne par les participants seront comptés pour l'attribution de la Coupe du Monde.

**PROGRAMM****Samstag, 27. Februar 2010****Weltcup-Turnier «Grand Prix de Berne»**

- 08.00–09.30      Lizenzkontrolle FIE und CISM 2009/2010, Waffenkontrolle  
Nach 11.30 Uhr gibt es keine Möglichkeit mehr sich einzuschreiben.
- 09.30              *Scratch time*
- 10.00              Beginn der Wettkämpfe en poules, gemäss offiziellen Regeln der FIE für die Saison 2009/2010

**Sonntag, 28. Februar 2010**

- 07.30              Übernahme der Startnummern durch die Fechter
- 07.45              Aufruf der Fechter zum Wettkampf
- 08.00              Beginn der Wettkämpfe (Direkt-Ausscheidungsverfahren von 64 auf 4 Fechter)
- 12.30              Pressekonferenz
- 13.00              Waffenkontrolle der Finalisten
- 14.00              Vorstellung der Finalisten
- 14.15              Beginn des Finals im Direkt-Ausscheidungsverfahren, gemäss den offiziellen Regeln der FIE

**Wichtige Mitteilung**

Die durch die Teilnehmer am Grand Prix de Berne erzielten Resultate werden für den Weltcup angerechnet.



## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Déroulement de l'épreuve:** A l'épée électrique, sur des pistes métalliques. Le contrôle des armes sera effectué par les présidents de jury avant chaque match.

**Attention:** L'épreuve se déroulera dans la salle de sport (Sporthalle), Papiermühlestrasse 91, 3014 Berne, téléphone +41 (0)78 822 00 00, Autoroute: Sortie Wankdorf, Bus: N° 20, Terminus « Wyler ». Départ Gare CFF toutes les 8 minutes.

**Assurance:** Doit être réglée par les participants eux-mêmes.

**Habillement:** les escrimeurs seront pourvus du matériel individuel nécessaire en parfait état. Le port des tenues et des sous-vêtements, selon règlement FIE résistants à 800 Newton plus masque à 1600 Newton, est obligatoire.

**Ravitaillement:** Un service de ravitaillement sera organisé dans les salles de compétition.

**Logement:** Les chambres doivent être réservées directement par les escrimeurs. L'Office du tourisme de la ville de Berne, gare CFF, vous donnera tous les renseignements désirés. Tél. +41 (0)31 328 12 10 (ou voir liste des hôtels sur le site internet [www.gp-bern.ch](http://www.gp-bern.ch)).

**Frais d'inscription:** Euro 20.– ou CHF 30.– à payer lors du contrôle des licences par tous les escrimeurs. US-Dollars acceptés.

**Inscription:** Pour les participants résident en Suisse: Il n'y a pas d'inscription pour les escrimeurs Suisse. La seule personne qui inscrit des tireurs Suisse est le chef d'équipe et doit le faire au plus tard 15 jours avant la compétition.

Pour les participants étrangers: L'engagement nominatif des tireurs et de tout remplaçant éventuel doit être effectué sur le site Internet de la FIE au plus tard 15 jours avant le Grand Prix de Berne.



Tout engagement qui ne serait pas demandé par une fédération et tout engagement d'un tireur non-titulaire d'une licence FIE sera refusé par les organisateurs.

**Remplacement ou ajout d'un tireur:** A partir de la date limite pour l'engagement indiqué sur le site Internet de la FIE, il ne peut être procédé à aucun engagement supplémentaire, ni à aucun retrait sauf en cas de blessure ou force majeure dûment justifiées.

Un tireur peut être remplacé par un autre. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande de remplacement de tireur.

Des tireurs peuvent être ajoutés, après paiement à la FIE d'une amende de 150 Euro par tireur ajouté. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande d'ajout de tireur, avec copie du virement bancaire correspondant à l'amende.

### L'inscription des arbitres

Les inscriptions des juges doivent être établies par écrit par la Fédération Nationale des pays respectifs et doivent parvenir avant le 16 février 2010 à l'adresse suivante: Ruth Bertschi, fax +41 (0)58 220 71 93, [ruth.bertschi@apg.ch](mailto:ruth.bertschi@apg.ch).

Le nombre d'arbitres catégorie A ou B devant accompagner les délégations dans le tournoi est:

1 à 4 tireurs:	pas d'obligation
5 à 9 tireurs:	1 arbitre
10 tireurs et plus:	2 arbitres

Dans le cas où une fédération nationale n'organiserait pas les arbitres requis, et ce, sans l'avoir déclaré 15 jours à l'avance, une amende de 1500 CHF/1000 € lui sera infligée.

Si toute fois la fédération prévient 15 jours à l'avance, l'amende ne sera que de 750 CHF / 500 €.

